

ABONNEMENT.

EDITION ORDINAIRE; \$4;
EDITION HEBDOMADAIRE; \$2.

Tout Abonnement date du 1er de chaque mois.
RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION.

VOL. IV.

MONTREAL, VENDREDI MATIN, 7 DECEMBRE 1855.

CONDITIONS.

ON NE RECOIT PAS D'ABONNEMENT POUR MOINS DE 6 MOIS
L'Abonnement est payable par Semestre et d'avance.

PROPRIÉTAIRE—J. A. PLINGUET.

No. 128.

BAS, GANTS, POLKAS, ETC.,
RINGLAND & EWART

270, Rue Notre-Dame, 270,
(Presque vis-à-vis M. C. Alexander.)

VIENNENT de recevoir leur second envoi de
POLKAS, BONNETS et GILETS en
EPAINE, de toutes les dernières nouveautés et à
des Prix extrêmement bas.

CALENDRIER ET ALMANACH
1856.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE
LOUIS PERRAULT,

BRAINES DE MIL ET DE GRANVER.

20 QTX de ces Graines Fraîches, venant d'être
regues et à vendre par

CARTE D'HUISSIER.

Le Soussigné ayant été nommé Huissier de la
Cour Supérieure, donne Avis qu'il sera prêt à
remplir avec ponctualité tout ce qui lui sera
confié comme tel, à VALLEY-FIELD, en haut du
Canal de Beauharnois, pour être signifié dans
les comtés de Beauharnois, Huntingdon et Sou-

185, RUE NOTRE-DAME, EST 185.

Près de l'Eglise Paroissiale,
ATTENTION! Attention! sur leur assortiment
actuel de MARCHANDISES DE GOÛT
ET D'ETAPPE, que l'on trouvera complet,

McDUNNOUGH, MUR ET CIE.

185, RUE NOTRE-DAME, EST 185.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

VENANT d'être reçus par steamer, d'un
grand assortiment d'INSTRUMENTS DE
CHIRURGIE, comprenant tous les instruments
requis dans la pratique de la chirurgie.

H. W. CHAGNON,
AVOCAT.

TIENDRA SON BUREAU CHEZ
M. PELLETIER et BELANGER,
65, Rue du Champ de Mars.

G. A. T. CHAGNON,
AVOCAT.

No. 69, Rue Notre-Dame,
Près du Palais de Justice.

ANT. BAZINET,
Manchonnier et Chapelier.

152, RUE BLEUVE, 152,
Arrange et Teint les PELLETERIES.

CONTRAT POUR BOIS.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

DES SOUMISSIONS Cachetées seront reçues à
ce Bureau jusqu'au 20 courant, pour fournir
de BOIS les diverses Stations du Chemin de Fer
du Grand Tronc entre Montréal et Kingston,
pour l'été de 1856.

CONTRAT POUR BOIS.

Le Bois devra être livré durant l'Hiver pro-
chain, et cordé sur les Terrains des Stations de
la Compagnie, le ou avant le 1er Mai prochain.

CONTRAT POUR BOIS.

Le Bois devra être livré durant l'Hiver pro-
chain, et cordé sur les Terrains des Stations de
la Compagnie, le ou avant le 1er Mai prochain.

CONTRAT POUR BOIS.

Le Bois devra être livré durant l'Hiver pro-
chain, et cordé sur les Terrains des Stations de
la Compagnie, le ou avant le 1er Mai prochain.

CONTRAT POUR BOIS.

Le Bois devra être livré durant l'Hiver pro-
chain, et cordé sur les Terrains des Stations de
la Compagnie, le ou avant le 1er Mai prochain.

CONTRAT POUR BOIS.

Le Bois devra être livré durant l'Hiver pro-
chain, et cordé sur les Terrains des Stations de
la Compagnie, le ou avant le 1er Mai prochain.

CONTRAT POUR BOIS.

Le Bois devra être livré durant l'Hiver pro-
chain, et cordé sur les Terrains des Stations de
la Compagnie, le ou avant le 1er Mai prochain.

CONTRAT POUR BOIS.

Le Bois devra être livré durant l'Hiver pro-
chain, et cordé sur les Terrains des Stations de
la Compagnie, le ou avant le 1er Mai prochain.

CONTRAT POUR BOIS.

Le Bois devra être livré durant l'Hiver pro-
chain, et cordé sur les Terrains des Stations de
la Compagnie, le ou avant le 1er Mai prochain.

NOEL APPROCHE!

EN MAINS—
FRUITS de NOUVELLE
RÉGOLTE, savoir:—Amen-
des du Jourdain, Raisin en grappe
et Muscat, Coriandres Zante,
Ecorces de Citron et d'Orange,
Noix Longues, Pecan, Filbert et du Brésil.

Quelques Boîtes de CITRONS et PRUNES, en
barils et boîtes de fantaisie,
Enseigne du Vitreux—DEUX CHINOIS,
T. D. JONES,
39, Rue St. Laurent.

On ne peut se passer

THÉS, CAFÉ, SUCRE, RIZ, FLEUR, FARINE
D'INDIENNE, de Sarazin et de Blé d'Inde,
Orge, diverses sortes de Poissons, Fromage an-
cien et du Haut-Canada, et beau
Beurre—tousjours au Magasin No. 39, Rue St.
Laurent.

EFFETS livrés dans toutes les parties de la
ville.

T. D. JONES,
No. 39, Rue St. Laurent.

IMPORTANT POUR LES EPICIERS
DES FAUBOURGS ET DE LA CAMPAGNE.

Le Soussigné offre aux Marchands en Gros son
Grand Assortiment bien choisi de nouvelles

EPICERIES.

Tout ordre en Gros reçu et rempli à son Ma-
gasin, No. 51, Rue St. Charles, Borromée, et
coin de la Rue Craig.

Thés et Café Frais.

VENANT D'ÊTRE REÇUS ET A VENDRE
THÉS NOIR ET VERT SUPERIEURS.

CAFE frais rôti et moulu tous les jours.

A. R. BELL,
No. 51, Rue St. Charles, Borromée, et
coin de la Rue St. Catherine et Sanguinet.

JOSEPH TEES,
FABRICANT DE

CAROSSES ET SLEIGHS,
EST ÉTABLI AUX
Nos. 21 et 23, Rue Craig,

Près le Marché à Poin.

AVIS.

MON Epouse ayant légué mon domicile sans
aucune raison légitime, JE FAIS DÉFINI-
tivement et irrévocablement, par ce présent
Acte, à aucune autre personne, sans un ordre écrit
de moi.

RASSETTE HOUSE,
A San Francisco, Californie.

M. JOSEPH RASSETTE tient à San Fran-
cisco un Hôtel de PREMIERE CLASSE,
au Coin de Sansone et Bush St., contenant un
grand nombre de Chambres et tréteaux Tables,
sous la direction de M. RASSETTE. Il invite
les Canadiens se rendant en Californie à des-
cendre chez lui, où ils rencontreront les soins et
le confort de la famille. Ses prix sont modérés, et
on peut prendre une chambre garnie.

AVIS.

MICHEL BOULET, du Village d'Indus-
trie, offre à vendre à des conditions libé-
rales, un SIÈGE DE TERREIN, propre pour
le Commerce, situé dans le Faubourg St. Antoine,
de cette Ville, à l'enclosure des Rues St. An-
toine et de la Montagne, contenant 91 x 108 pieds
sous la direction de M. RASSETTE. Il invite
les Canadiens se rendant en Californie à des-
cendre chez lui, où ils rencontreront les soins et
le confort de la famille. Ses prix sont modérés, et
on peut prendre une chambre garnie.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

AVIS.

Le Soussigné avertit le public qu'il ne se tien-
dra responsable d'aucune dette contractée
en son nom, sans un ordre signé de sa main.

Dissolution de Société.

LA SOCIÉTÉ ci-devant existant entre Wm.
W. SNAITH et W. S. BALL, Epiciers,
tenant le commerce en cette Ville sous les noms
et raison de SNAITH & BALL, a été, par consente-
ment mutuel, DISSOUTE, par acte passé de-
vant Wm. FAYON, Notaire, de cette Ville, le
21e jour d'Octobre dernier. W. S. BALL se re-
tirant des affaires.

Toutes dettes, dues à et par la dite société sont
régies par le dit Wm. W. SNAITH, qui continue
le commerce pour son propre compte.

Wm. W. SNAITH,
W. S. BALL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU

DU
COMTE DE MONTREAL.

CETTE Compagnie fait savoir qu'elle assure les
propriétés des Cultivateurs, et autres pro-
priétés isolées, dans tout le Bas-Canada, à cinq
centins par cent pour trois ans. Quoique en
opération depuis moins de trois ans, le montant
assuré excède maintenant \$600,000.

Les Directeurs soussignés invitent en consé-
quence les Cultivateurs et autres personnes qui
ont des propriétés isolées (car la Compagnie n'en
assure pas d'autres) à patronner un établissement
établi pour les Propriétaires de la Campagne, et à
ne pas différer plus longtemps à assurer leurs pro-
priétés dans une Compagnie qui assure à son
marché et qui mérite à tout égard leur confiance.

Edouard Qm, Président, de la Longue-Pointe
Joseph Laporte, de Pointe-aux-Trembles
Wm. Macdonald, de Lachine
P. E. Leclerc, de St. Hyacinthe
John Dods, de Petite Côte
E. Hudson, de Montréal
Louis Boer, de Montréal
J. O. A. Turgeon, de Terrebonne
Eust. Prud'homme, de St. Hubert.

P. L. LeTOURNEAU,
Secrétaire.

ROBES DE BUFFLE.

LES Soussignés ayant reçu MILLE ROBES
de BUFFLE, en consignation, les vendront
à prix réduits.

L. RENAULT et FRÈRE,
Montréal, 9 nov.

LES SOUSSIGNÉS ONT EN VEN-
TE

Bons à très brillant Sucre Porto Rico.
Boîtes, demi-boîtes quatorze
Boîtes, demi-boîtes quatorze
Boîtes, demi-boîtes quatorze

J. & J. MITCHELL,
17 et 18, Rue des Communis.

T. M. RODDEN,
MAGASIN DE POELES,

71, Grande Rue St. Jacques.

AVIS.

Le Soussigné sollicite l'attention de ceux qui
n'ont pas encore acheté leurs Poêles, sur son
assortiment choisi de Poêles suivants:—

POELES DE CUISINE.
Le Diamant noir, pour Bois.
Le Diamant noir, pour Charbon.
Le Mayflower, pour Bois, (double Fourneau)
Le Troy moderne, pour Bois ou Charbon.
Le Fulton, pour Bois ou Charbon.
Le Poêle de Cuisine Fulton, est un nouveau
Patron de cette année, et d'après sa satisfaction
générale qu'il a donnée, il se répandra sans doute
beaucoup.

POELES DE SALON, POUR CHARBON.
Le brûleur de Charbon Franklin.
Le Grill de charbon.
L'Olympe du pour Charbon mou, dur ou
Bois.
Le célèbre brûleur de Charbon Irving.
Le do do do Julien.
Le do do do Canon d'Ouest.

Une variété d'autres Patrons, pour Bois ou
Charbon.
Le Soussigné réitérera avec plaisir ceux qui se
proposent d'acheter, à ses magasins pratiques
qui se trouvent des Patrons ci-dessus; de cette
manière ils pourront s'assurer des mérites de ces
Poêles.

T. M. RODDEN,
No. 71, Grande Rue St. Jacques.

COURS DE DROIT.

Le Docteur MAXIMILIEN BIBAUD, outre
les cours collégiaux procurant un ou deux ans
d'exemption, continuera à ou non fait un cours
classique complet, donnant des préparations à
l'examen. Il continuera aussi à donner des con-
sultations sur matières litigieuses.

9 nov.

Coton, Ouate,
Flanelle Canton,
Ouate,

POCHES SANS COUTURES,
REÇUS ET A VENDRE PAR
G. M. MILLAR,
273, Rue St. Paul.

9 nov.

GRAND TRONC
DE
CHEMIN DE FER.

OUVERT
BROCKVILLE!!!

LE PUBLIC est respectueusement informé
que la SECTION ENTRE
MONTREAL ET BROCKVILLE
SERA OUVERTE
AUX PASSAGERS ET AU FRET
pour
Lundi, 19 Novembre,

LES TRAINS de PREMIERE et SECONDE
CLASSE laisseront la Station, POINTE ST.
CHARLES,

Tous les jours durant l'Hiver,
(Dimanches exceptés) à 8.30 A.M., arriveront à
Brockville à 2.30 P.M., et laisseront Brockville à
10 A.M., arriveront à Montréal à 4.00 P.M.

Par les arrangements ci-dessus, ces Trains se-
ront en connexion avec les Trains des CHEMINS
de Fer d'OTTAWA et PRESCOTT à PRES-
COTT, pour et de la CIE d'OTTAWA.

D'autres informations peuvent être obtenues,
en s'adressant au Bureau de la Compagnie, Petite
Rue St. Jacques, Montréal.

S. P. BIDDER,
Agent Général.

9 nov.

DAVID LAURENT,

MARCHAND DE
GRAIN, SEL, CHARBON, ETC.,
Bureau—40, Rue des Commissaires,
Résidence—26, Rue St. Louis.

Eau de Cologne.

LES Soussignés tiennent de recevoir et offrent
en vente—
DIX caisses EAU DE COLOGNE de FARI-
NA—en bouteilles de peinte, chopine et demiar-
LYMAN, SAVAGE et CIE,
226, Rue St. Paul.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

AVIS PUBLIC.

Un de nos passagers mal intentionnés ont
placé des pierres, du bois et du fer sur la ligne du
"Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada"
entre Montréal et Brockville dans le but de can-
céler les trains de voyageurs. Les propriétaires
pourraient résulter les plus graves conséquences et
dommages tant aux personnes elles-mêmes qu'à
la propriété.

Quiconque est en possession d'un tel objet,
qu'il le détruise immédiatement, et sur conve-
nances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur
convenances, ou s'y rattache, sera poursuivi devant la
rigueur de la loi, dont suit un extrait:—

"XX.—Et qu'il soit statué, que:
Premièrement:
"Secondement: Quiconque gênera ou inter-
rompra, par quelque moyen, ou de quelque
manière que ce soit, le libre usage du Chemin
de Fer ou des chars, embarcations, engins ou
autres ouvrages dépendant du Chemin de Fer
ou s'y rattache, sera poursuivi devant la rigueur
de la loi, dont suit un extrait:—

"14 et 15 Victoria, chapitre 22, de la Loi sur le
Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et sur

cilement. Tazmaz-Tabia et Ingliz-Tabia sont pour le zeste des défenses, pour la ville de Kars et le camp retranché, ce que Maklakoff est pour Sébastopol et ses défenses. Si nous perdions ces positions, nous étions perdus.

NOUVELLES ANNONCES.

Régie de cour—Prévois et Hamel. Régie de cour—Lucas et Gauthier, et Lemaitre d'Auger, tiers-saisi. Pierre demaillé—Corporation. Ateliers de voitures—Clivio Ledue. Ouverture du Metropolitan Salon—J. G. Sims. Avis relatif à la succession de feu M. O'Neill—J. G. Sims.

LE PAYS.

MONTRÉAL: Vendredi, 7 Decembre 1855.

A NOS ABONNÉS.

Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas leurs livres du Pays, nous obligeront beaucoup en nous faisant parvenir le numéro 68, (7 juillet) de la première édition. Du de l'édition hebdomadaire, le No. 20, du 30 mai 1855.

AVIS.

Nous devons avertir les personnes qui auraient des annonces à faire insérer dans le Pays, qu'elles devront les envoyer avant six heures du soir les lundis et jeudis; après cette heure nous ne pourrions les insérer dans le numéro du lendemain.

NOUVELLES D'EUROPE.

Un nouveau steamer, l'America, arrivé à Halifax le 5, nous apporte des nouvelles de Liverpool, qui vont jusqu'au 24 novembre; mais elles sont d'une importance secondaire, si on en excepte toutefois la rumeur qui attribue au général Canrobert la conclusion d'un traité entre les alliés et la Suède, ou il est traité entre quelques tords, qui devra prendre effet au printemps prochain, sur terre et sur mer; mais cette rumeur elle-même demande confirmation.

De nombreuses rumeurs de paix circulent encore dans le public européen; on va même jusqu'à dire que le czar a autorisé la Prusse à informer les puissances occidentales qu'il était prêt à négocier la paix, mais toutes ces rumeurs sont douteuses.

Rien de nouveau n'est survenu entre les armées belligérantes de Crimée ou d'Asie; seulement on dit que les flottes alliées ont bombardé, le 13 octobre, la ville de Maranopol, située sur la côte nord de la mer d'Azof.

Les alliés se proposent aussi de bombarder vigoureusement le côté nord de Sébastopol, afin de pouvoir hiverner leurs flottes dans la baie.

Le nouveau bill de milice, tel qu'il a été tronqué, est loin de remédier à rien. Avec plus de dépenses, il ne produirait pas plus d'effet. La milice, dans ce bill, est encore une milice pour rien.

Telle est la phrase ingénue que nous trouvons dans la Patrie du 27 novembre. Nous laissons aux archéologues, aux géologues, et hoc non genus, le soin de constater si telle a toujours été l'opinion de la Patrie sur le fameux bill de milice; si elle a toujours dit d'avis que notre milice est encore une milice pour rien.

Le gouvernement, sans doute, néglige un peu la Patrie. Est-ce qu'elle serait déjà un instrument usé dont on ne peut plus se servir, un article de rebut, même pour les hommes peu délicats qui en avaient fait un demi-organ? Dans tous les cas, si le gouvernement n'a pas encore rompu avec le consciencieux journal, il est bien et dûment averti que la machine a besoin d'être graissée pour garder sa souplesse ordinaire, et que les petits présents entretiens l'amitié, comme dit le proverbe. Espérons que l'avis ne sera pas perdu.

Cette confession du journal ministériel ne laisse pas d'avoir son importance, malgré qu'elle soit noyée dans un écrit de deux colonnes qui n'est pas encore terminé, et qu'elle semble placée à la déesse, avec une apparence impartiale, avec le masque de l'indépendance, pour mieux faire passer le reste. Ce n'est en effet rien moins qu'un belletique appel aux Franco-Canadiens, appel à leurs sympathies britanniques, à leurs antipathies américaines et répugnances; appel chateaubriand qui se dirige complètement vers les cinq colonnes durants—quelques choses comme les manifestes de l'Ami du Peuple, père de la Patrie, à laquelle il a légué son patriotisme de volontaire avec son bagage littéraire.

Nous avons lu et relu cette réclame britannique de la Patrie, éreinte sous l'inspiration de ce dénom familier qui dicte au même journal ses magnifiques invocations à l'appétit de ses lecteurs. Le nouveau Tiers au petit pied, mais au vorace appétit, se réserve le droit de nous dire prochainement comment les Franco-Canadiens, sous sa noble bannière sans doute, peuvent avaler la république américaine en trois temps, le président Pierce pour le déjeuner, l'école militaire de West Point pour le dîner, et Governor's Island pour le souper. Il va sans dire qu'un connaisseur de la force de l'écrivain de la Patrie, saura ménager de délicates surprises à ses convives.

C'est pitie de voir comme l'absence de tout principe, de toute conviction, peut pousser des hommes à d'inconcevables aberrations, fruit mérité d'un volontaire aveuglement.

Quelques nuages sont venus troubler la sérénité des rapports diplomatiques entre la France-Bretagne et les Etats-Unis. Il est à espérer qu'aucune conséquence grave ne découlera des évènements des diplomates anglais M.M. Crampton et autres. Là-dessus, pourtant, la Patrie fait de sérieuses réflexions sur la faiblesse militaire du Canada qui l'expose à devenir en un instant la proie de ses voisins, en cas d'invasion. Son ami archi-loyal s'épouvante en songeant qu'une armée américaine peut tout à coup envahir notre pays, et surtout qu'elle pourrait rompre à sa suite toutes ces idées de liberté et d'indépendance qui ont été les Etats-Unis, et que le Canada a déjà ressenties comme de mauvaises pensées. Qu'il sait, se dit sans doute la Patrie, qui ne peut pas avoir la conscience tranquille, qui sait ce qu'il en pourrait advenir; et quel parti prendrait cette fois les Canadiens, déjà si noblement récompensés par l'Angleterre, pour avoir produit leur or et leur sang pour lui conserver sa domination sur ce continent? Jusque-là, tout est bien; la Patrie n'est que logique, et il est juste de la reconnaître cette fois, parce que ce n'est pas chez elle une habitude invétérée. Elle est logique dans ses terreurs plus que dans ses conclusions.

Et c'est ici que se dénote l'absence de principes et le défaut de patriotisme, qui lui sont communs avec ses maîtres et tuteurs les hommes qui nous gouvernent. En effet, à l'idée du danger qui peut nous menacer, la Patrie s'évertue à faire comprendre à nos compatriotes que le gouvernement impérial comptera sur leur dévouement, comme par le passé; et que l'honneur et l'intérêt des Canadiens exigent que l'espoir du gouvernement impérial ne se convertisse pas en une déception. Nous sommes seuls, en effet, abandonnés à nous-mêmes, pas de troupes anglaises dans le pays, et les secours se feraient longtemps attendre. Donc, disciplinons-nous, armons-nous; et voilà tout.

Certes, nous ne dirons pas à nos compatriotes de se jeter dans les bras des envahisseurs, s'ils venaient; et nous ne croyons pas du tout qu'il soit aujourd'hui nécessaire d'épouvaner là-dessus.

Mais quand on suit une politique qui végète misérablement au jour le jour; qui se repaît de toutes les antiquités anglaises; qui n'a de point d'appui que sur des précédents surannés, empruntés à un pays, à une société et à des époques qui diffèrent essentiellement de notre pays, de notre société, de notre époque; quand on vit servilement sur des emprunts et sur le plagiat; quand on se revêt avec complaisance de la vieille droiture qu'un vieux pays monarchique et européen, commence presque à taxer de rusticité; quand on fait de la politique étrangère et non indigène, britannique et non canadienne; quand, en un mot, on n'est pas Canadien, mais Anglais, ou plutôt parasite d'un gouvernement qui se soutient par l'or, par la corruption;—nulle autre conclusion ne peut en effet venir à la pensée.

Pourtant, il est bien simple, bien facile de remarquer l'enseignement que renfermerait le fait d'une rupture entre les Etats-Unis et l'Angleterre, si malheureusement elle survenait. C'est que ces deux puissances se battraient sur notre dos pour la troisième et non la dernière fois; c'est que notre pays serait leur champ de bataille; c'est que notre or, c'est que notre sang coulerait encore; c'est que la dévastation, l'incendie s'étendraient peut-être sur toute la surface de notre sol. Et pourquoi tout cela, quel en serait le résultat pour nous? Rien, rien que la trace encore fumante, ensanglantée des troupes étrangères; rien que les ruines, les douleurs poignantes, les rides cruelles, les haïnes éternelles que la guerre traîne après elle comme son ombre terrible.

Voilà, en effet, à quel point nous exposer une querelle dans laquelle nous n'avons rien à démêler, qui commencerait sans notre consentement, qui se terminerait de même. Cette position que nous fait une menace de guerre toujours suspendue sur nos têtes et prête à éclater, n'est-elle pas aussi déplorable que ridicule et compromettante pour nos intérêts et notre avenir.

Un publiciste qui aurait du sang canadien dans les veines ou qui aurait fait du Canada sa patrie d'adoption, ne devrait-il pas tout naturellement penser que c'est le temps d'appeler l'attention de ses compatriotes sur la fautive position que nous fait notre état colonial, position qui peut être si féconde en résultats désastreux. Qu'un conseil anglais, dans quelque comptoir de la Chine, donne un soufflet à un consul américain, et le Canada paiera les dommages. Quel sort enviable que celui d'une colonie comme celle-ci, constamment exposée à subir les horreurs de la guerre parce qu'un M. Crampton, avec lequel nous n'avons rien de commun, se sera quelque beau matin levé de fort insouciant humeur, ou parce qu'un négociant américain aura été lésé par quelque agent anglais aux Indes!

Où, s'écrie la Patrie, disciplinez-vous, armez-vous pour l'Angleterre; cela sera très indispensable... mais ceci est une considération secondaire (sic! l'article du 30 novembre). Jetez au vent vos trésors, vous êtes si riches! prologuez les sœurs et le sang du peuple canadien pour sa métropole! Elle vous en récompensera dignement. Après 1812, elle vous a donné l'union des Canadas;—après la prochaine guerre, elle vous donnera la confédération des provinces, avec un prince, un prince royal, un prince tout de bon. Ce sera superbe! Elle vous enverra une cour, des ducs, des marquis, des comtes et des barons. Combien serait pâle alors le simple titre de Sir, médié et payé au gouvernement britannique en beaux deniers comptant. Voilà la récompense que nous réserve la Grande-Bretagne. En outre, nous aurons encore l'appréciable avantage de voir notre pays inondé de ces volontaires que la Patrie essaie de ressusciter; ces volontaires qui ont rendu, suivant la Patrie, des services signalés (sic!) en 37 et 38.

Certes, un journaliste français qui à l'audace de produire les éloges aux volontaires de 37 et 38, doit en effet avoir l'esprit trop étroit et le cœur trop desséché pour qu'il vienne des idées un peu libérales et patriotiques. Jugeons des maîtres par les serviteurs.

Le discours du gouverneur à Hamilton nous a fait voir pour la première fois qu'il serait infiniment préférable d'être notre gouverneur, que de payer trente et quelques milliers de piastres à un sir anglais d'outre-mer, pour nous faire appeler race inférieure. A propos des menaces de guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, nous avons songé pour la première fois aussi qu'il serait infiniment mieux d'être indépendants, désintéressés par conséquent dans les querelles européennes, dégagés des embarras et des chaînes de toute la politique extérieure de l'Angleterre; exposés par conséquent aux seules querelles qu'entraînerait la nécessité de notre position, ou notre propre intérêt.

Voilà, quant à nous, qui sommes Canadiens avant tout, la morale que nous tirons des prémisses de la Patrie. Si la presse se faisait un devoir d'en donner l'intelligence à ses lecteurs, elle ferait ce que l'occasion est aussi opportune que celle-ci, l'esprit public, l'opinion se préparerait peu à peu à obtenir paisiblement, en temps favorable, l'indépendance qui, seule, peut assurer à notre beau pays, le développement sûr et complet de ses incalculables ressources, et de destinées qui ne tiennent qu'à notre patriotisme de rendre magnifiques.

LE PARLEMENT.—Un extra de la Gazette Officielle convoque le parlement à Toronto le 7 janvier prochain, mais seulement pour la forme.

—Une proclamation du gouverneur offre une récompense de £50 pour l'apprehension et la conviction de celui ou ceux qui ont mis le feu à la Halle du marché de St. Eustache, comté des Deux-Montagnes, le 8 octobre dernier.

Emigration dans les Etats Voisins.—Colonisation.

Tel est le titre d'un article que publiait le Journal de Québec le 27 novembre, dans lequel il déplore à bon droit l'émigration de nos compatriotes dans les Etats voisins.

Kien, en effet, n'est plus déplorable que cette émigration, pour nous surtout que cette émigration ne vient pas fortifier et multiplier les autres races. Chaque famille qui s'en va planter sa tente nomade sous le ciel américain est pour notre nationalité une perte irréparable. Mais pour arrêter le torrent de l'émigration, pour empêcher nos compatriotes d'aller mendier l'hospitalité à l'étranger, en laissant leur droit naturel de cité dans un pays tant favorisé par la providence, il ne suffit pas de mots, de phrases creuses. Aux organes du gouvernement surtout, il faut plus que des paroles, il faut des actes, de la législation saine et patriotique. Il ne suffit pas de leur inspirer la peur des Know-Nothings; il faut trouver les moyens de les retenir sur leur sol natal; de secourir la nature et de lui aider à rendre la patrie chère à tous ses enfants. Or c'est là ce qu'un bon gouvernement seul peut faire.

On ne plaint constamment de l'émigration; elle est le sujet d'éloges assez fréquents; elle a été l'objet d'études, de recherches, d'enquêtes de la part de la législature. Quel est le résultat de toutes les enquêtes? Impossible de le trouver. Les efforts sont allés se briser contre la misérable insouciance, la criminelle indifférence de ministres qui ont bien autre chose à faire, certes, qu'à s'occuper d'un sujet aussi grave. Qu'a-t-on fait depuis longtemps en faveur de la colonisation? Où sont les travaux du gouvernement, où sont ses actes; que fait-il pour détourner le flot de l'émigration de sa pente fatale, et le ramener dans son lit naturel, ses fertiles et magnifiques terres encore incultes qu'ils attendent que le bras et l'intelligence de l'homme pour devenir d'abondantes sources de prospérité qui payeront au centuple les travaux de celui qui les aura fécondées?

Rien ne se fait. On trouve plus commode de crier que d'agir, quand pourtant tous les moyens d'agir sont à la disposition de ces politiques, qui n'ont pas trop de temps pour intriguer, et pas assez pour administrer. Evidemment, des hommes ne laissent pas ainsi leur pays au plaisir; il en coûte trop de se détacher des lieux qui nous ont vu naître, qui ont été le berceau de nos espérances et de nos rêves, le théâtre des jeux de l'enfance, des agitations et des passions de la jeunesse, pour que l'on émigre légèrement ou par caprice, et cela par millions, comme nous en avons le douloureux spectacle sous les yeux depuis plusieurs années.

Cela doit tenir à quelque cause particulière ou à plusieurs causes que nos gouvernements ne se donnent pas la peine d'étudier. Il est juste d'observer que la misère résultant du défaut de récoltes depuis quelques années y a contribué pour une bonne part; mais le gouvernement est responsable avant tout de ce malheur de l'émigration dû à son incurie ou à son incapacité.

Est-ce avec trente mille louis,—dont une partie déjà a été distraite pour le paiement des jurés que le gouvernement n'a pas eu l'énergie d'imposer au trésor commun,—que l'on peut faire face aux besoins de la colonisation? Il est ridicule de le penser.

L'homme, le Canadien-français surtout, qui veut aller s'établir sur les terres incultes, voit chaque jour les difficultés et les dégoûts s'accumuler sous ses pas. D'abord, le choix des terres est limité par la grande compagnie et par une foule de concessionnaires, souvent incoups, qui ont obtenu de la prodigalité (peu coûteuse, puisqu'elle se faisait à nos dépens) de l'ancienne oligarchie, des octrois de terres qui sont une barrière puissante à la colonisation. Nos ministres, depuis longtemps, se contentent de se faire plaindre, sans prendre aucune mesure pour faire disparaître l'obstacle presque insurmontable que présentent ces concessions, qui sont devenues la ruine de nombre de malheureux qui ont, de bonne foi, défriché et cultivé des terres dans le pays, et n'ont reçu pour prix de leurs travaux que l'expulsion et la ruine.

L'organisation du département des terres publiques est en outre insuffisante et déficiente, les colons ne sachant pas la plupart du temps où s'adresser, ayant parfois à transiger avec des agents qui ne connaissent pas leur langue, étant souvent fourvoyés à dessein dans des vues particulières de spéculation.

Ajoutons encore qu'un bon système de colonisation ne saurait se borner à vendre les terres à des prix bien modérés; il faut encore qu'il soit organisé de façon à assurer au colon, au travailleur, un salaire suffisant pour son travail, en attendant que le défrichement lui permette de cultiver. Or, il est de fait qu'aucun plan suivi, coordonné, n'a été adopté par le gouvernement, et que les colons, isolés, sont totalement abandonnés à leur propre industrie, à leurs capitaux s'ils en ont, et à leur restes de facultés, que nous signalons entre mille, tiennent moins à l'incapacité ou à la négligence du ministre qui peut se trouver pour le moment à la tête du département des terres, qu'à vice général de notre organisation politique.

Les ministres, absorbés par les intrigues politiques qui leur sont nécessaires pour se maintenir au pouvoir, n'ont que peu ou point de temps à dévouer à l'administration proprement dite. Ils consacrent des mois à une correspondance fastidieuse au sujet d'un officier inférieur; ils essaieront de faire du capital politique de la nomination d'un sous-secrétaire de mièce pour rire, et leur devoir se trouve rempli, et ils ont bien et dûment et noblement gagné leurs cent mille piastres de salaire annuel. Nous nous souvenons de certain ministre qui, l'an dernier, n'a pu manger ni dormir, et menaçait de laisser croître sa barbe en signe de deuil, jusqu'à ce qu'il apprit si un certain individu recommandé comme maître de poste dans un village de cinq maisons, était rouge ou ventru.

Voilà comment nos profonds politiques, nos ministres pratiques, passent leur temps à des peletesses, à des intrigues aussi basses que ridicules, et dont la mesquinerie ne serait qu'un objet de pitié, si les conséquences n'en étaient aussi fatales pour les intérêts généraux du pays.

Organisez les départements publics de façon que chaque ministre s'occupe un peu plus des affaires qui lui sont confiées; que le procureur-général s'occupe de l'administration de la justice, et peut-être pourrions-nous espérer voir de son vivant la loi de judicature qui lui promet depuis cinq ans; que le commissaire des terres s'occupe des terres publiques qui lui sont confiées, et vous verrez.

rez, sous une direction intelligente et désintéressée, les terres publiques se défricher; vous verrez un terme à cette émigration dont le flot toujours croissant est une véritable calamité.

Opinion publique.

COMTÉ DE LAPRAIRIE.

Nous avons reçu les résolutions suivantes hier soir, mais trop tard pour les accompagner de commentaires. Elles se comprennent d'ailleurs assez facilement et s'expliquent d'elles-mêmes. Il n'y a que M. Lorranger qui peut-être ne comprendra pas la dernière, mais nous promettons de la lui expliquer dans un prochain numéro. Le comté de Laprairie est de ceux qui ont été des membres ministériels, le premier qui s'assemble pour exprimer son opinion sur les choses publiques,—mais il faut espérer qu'il ne sera pas le dernier.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DES ÉLECTEURS DU COMTÉ DE LAPRAIRIE DUMENT CONVOCÉE ET TENUE LE 5 DE DÉCEMBRE, À LA PORTE DE L'ÉGLISE DE ST. PHILIPPE.

M. le Dr. A. Dugas, préfet du comté, est nommé président, et M. Hubert Lefebvre, surintendant du comté, prie d'agir comme secrétaire. Le but de l'assemblée ayant été expliqué par le président, M. Lanctot, éc., avocat, du village de Laprairie, adresse la parole et parle longuement sur le système de vote actuel, sur le système d'éducation, et le système du parlement ambulants. Enfin, M. Lanctot, éc., notaire, du village de Laprairie, est ensuite entendu et demande avec M. M. Lanctot, un nouveau mode de répartition des curés de campagne, —passe ensuite en revue quelques uns des importantes mesures de la dernière session parlementaire et les votes du représentant du comté, T. J. J. Lorranger, éc.

Les 5 premières résolutions qui suivent sont adoptées à l'unanimité; et les trois dernières sont portées sur division. M. H. Lanctot parlant pour, et M. M. Lanctot parlant contre la dernière, s'abstenant sur les deux autres; et M. Louis Grouin, instituteur, de la paroisse de St. Philippe, parlant contre toutes les trois.

Proposé par Louis Brousseau éc., maire de la paroisse de Laprairie, secondé par Zacharie Bourdon, maire de la paroisse de St. Jacques le Mineur:

Résolu, —10. Que le mode actuel de répartir les fonctions des curés de campagne est injuste, attendu que sous le système de la dime tout le fardeau de cette rétribution ne pèse que sur le cultivateur, tandis qu'il devrait être également réparti sur tous ceux qui profitent des services du curé.

Résolu, —Que dans l'opinion de cette assemblée la rémunération du clergé devrait être fixée par la loi d'après le nombre d'habitants catholiques de chaque paroisse, et que cette rémunération devrait être payée à mesure des revenus de la fabrique; que dans le cas où ces revenus ne suffiraient pas, une répartition devrait être faite sur tous les catholiques de la paroisse, d'après le principe de taxation établie par la loi des municipalités.

Proposé par M. Lanctot, éc., avocat, secondé par M. Hubert Boursseau, fils, de la paroisse de Laprairie:

Résolu, —Que cette assemblée regarde le système actuel des parlements ambulants comme absurde et n'entraînant que d'énormes dépenses pour la province, tout en exposant le public à de grands inconvénients dans ses rapports avec le gouvernement, et qu'un lieu devrait être choisi avec le moins de délai possible pour y fixer le siège du gouvernement d'une manière permanente.

Proposé par Julien Dupuis, de la paroisse de St. Constant, secondé par Jacques Poupard, de la paroisse de St. Philippe:

Résolu, —Que dans l'opinion de cette assemblée notre système d'éducation réclame de prompt réforme, et que l'établissement d'écoles normales pour l'instruction des instituteurs, et d'écoles académiques dans les villages, ainsi que l'augmentation de l'octroi législatif, sont des plus pressants.

Proposé par M. Antoine Guimond, marchand, de la paroisse de St. Constant, secondé par M. Louis Grouin, instituteur, de la paroisse de St. Philippe:

Résolu, —Que le Canada ne peut tolérer plus longtemps de voir sa législation contrôlée par un conseil législatif irresponsable, et que l'un des premiers et des plus importants devoirs des représentants du peuple est de travailler incessamment et sans trêve à rendre le conseil législatif électif.

Proposé par Timothée Dupuis, cultivateur, de la paroisse de St. Constant, secondé par Antoine Lanctot, cultivateur, du même lieu:

Résolu, —10. —Que les paroles attribuées au gouverneur-général, dans un discours prononcé à Hamilton le 12 octobre dernier, assurent bien que l'explication qu'il a donnée de ces paroles dans sa réponse à l'adresse de Toronto, comporte une grossière insulte faite aux Canadiens-français et les luttes de race à faire naître les haines et les luttes de race qui ont été la cause de tous les maux.

Résolu, —20. —Que les membres du ministère, en continuant à siéger en conseil avec le gouverneur-général, acceptent devant le peuple la responsabilité du discours de Hamilton et doivent porter la responsabilité universelle inspirée par ces discours aux Canadiens qui ont le sentiment de leur dignité outragée.

Proposé par M. Julien Beaudin, cultivateur de la paroisse de St. Jacques le Mineur, secondé par M. Joseph Poissant, de la paroisse de St. Philippe:

Résolu, —Que par sa conduite servile et la plupart de ses votes durant la dernière session, le représentant actuel du comté, T. J. J. Lorranger, éc., a perdu la confiance des électeurs de ce comté, et il est instamment prié ou de changer de conduite ou de remettre son mandat.

A. DUGAS, Présid.

H. LEFEBVRE, Sec.

A. DUGAS, Présid.

H. LEFEBVRE, Sec.

Closure de l'Exposition Universelle.

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, l'Exposition de Paris a été close le 15 novembre par l'empereur, et les prix, médailles, etc., au nombre de plus de douze mille, ont été distribués. La liste suivante des prix accordés aux exposants canadiens, fera voir que le Canada s'est montré dignement et qu'il a conquis une place importante parmi les nations; il ne faut maintenant qu'un peu d'esprit d'entreprise pour faire fructifier ces primes, et pour profiter de la bonne opinion que nous avons su gagner en Europe. Voici les noms des Canadiens qui ont reçu des prix ou des mentions honorables; mais comme cette liste a été compilée dans les correspondances des journaux anglais, il est probable que quelques uns ont été omis.

Machines spéciales.—Médaille de 1ère classe, W. Rodden, Montréal; de 2e D. Munro, Montréal; P. Paige, do. Mention honorable, Dion et Lepage, Canada; P. Dunn, Montréal; W. H. Rice, do.

Hygiène, etc.—Méd. 2e classe, MacCulloch, Montréal. Ment. hon. H. Croft, Toronto; W. Lyman et Cie., Montréal. Art. Nautique et Militaire.—Méd. 1ère classe, T. Lee, Québec; 2e do, A. Cantin, Montréal. Ment. hon. C. Thomas, Toronto.

Construction civile.—Méd. 1ère classe, Bureau des Travaux Publics, Montréal; Ouellet et Perrault, do; J. Brown, Ste. Catherine. Ment. hon. Comp. d'Ardoisiers, Supton; Comp. Internationale des Mines, Hamilton; P. Gaurreau, Québec.

Manufacture d'Acier.—Méd. 2e classe, Parkin, Montréal. Ment. hon. J. Dawson, do; W. Wallace, do; H. H. Dale, Galt. Manufacture de Fer.—Ment. hon. M. F. Dunn, Montréal; Parkin, do; Rice, do; Jones et Cie., Canada.

Bas, Tapis, Dentelles, Broderies.—Méd. 2e classe, cité de Kingston. Ment. hon. Mme J. Jones, Montréal; Mme Dartenaix, do.

Meubles et Décors.—Méd. 2e classe, W. Drum, Québec; J. et H. Hilton, Montréal. Ment. hon. J. Bevie, Hamilton; O. MacGarvey, Montréal; Mlle Widder, Toronto.

Habillements et ouvrages de fantaisie.—Méd. 2e classe, J. Barbeau, Québec; Comp. de Caoutchouc, Canada; Sauvages; C. D. Anderson et Cie., Québec; Smith et Cie., Montréal. Ment. hon. Sears et Charré.

Artisans.—Ment. hon. D. Mercier, Québec; Merryfield et Sheridan, Toronto; Stanbird et Robinson, do.

Pêcheries.—Médaille d'honneur, Colonic du Canada. Méd. 1ère classe, Comp. Baie d'Inludon; 2e classe, Farmer et Deblaquière, Woodstock; G. Sharples, Québec.

Agriculture.—Méd. 1ère classe, Comp. du Canada, Toronto; G. Cross, Montréal; W. Lyman et Cie., do; R. Wade, Colborne; 2e do, J. Fisher, Montréal; J. Fleming, Toronto; D. Laurent, Varennes; L. Moise, Milton; Alex. Shaw, Toronto; G. Sheppard, Montréal; R. Wade, Colborne. Ment. hon. Collin, Canada; W. Evans, Montréal; l'abbé Villeneuve, do.

Machines Industrielles.—Ment. hon. L. Lemoine, Québec.

Chaleur, Lumière et Électricité.—Chinisme Méthod et Cie., Québec.

Préparation de Substances Alimentaires.—Méd. 2e classe, Gouvern. Can.; C. Titis, Montréal. Ment. hon. J. Naysmith, Toronto; J. D. Proctor, Montréal; Robb, do.

Impression et Photographie.—Ment. hon. J. C. Doan, Montréal; Miller, do; Young, do; J. J. Palmer, Toronto.

A part les médailles, 254 exposants ont été décorés de l'insigne de la Légion d'Honneur, et sur ce nombre il y eut 27 étrangers dont 24 Anglais, parmi lesquels nous remarquons le nom de M. Logan, notre géologue provincial.

OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC ENTRE QUÉBEC ET ST. THOMAS.

N'ayant pu nous rendre à l'obligeante invitation de M. James Reekie, l'agent des contracteurs et surintendant de cette partie du chemin du Grand Tronc, d'assister à l'inauguration de la section de Québec à St. Thomas, qui eut lieu samedi dernier, nous sommes obligés de nous prévaloir des rapports de nos confrères pour en rendre compte. A huit heures et quart, samedi matin, les contracteurs résidant à Montréal, et quelques invités, partirent du quai par le bateau traversier de la compagnie et quelques minutes après les chars de Longueuil les emportèrent à toute vapeur vers Québec. Vers midi ils arrivaient à Richmond, où ils se reconfortèrent à la table d'hôte de Mme Hardy, dans la station même; et à deux heures ils étaient rendus à la station du pont de la Chaudière, à 87 milles de Richmond. La journée était magnifique, et le voyage avait été jusque-là des plus agréables. Deux chars venant de Québec et remplis de dames et de messieurs rejoignent ceux de Montréal, et le cortège s'élança sur le nouveau chemin de St. Thomas, long de 40 milles. On comprend que l'arrivée des nouveaux venus n'était pas faite pour attrister le voyage. Le chemin est, dit-on, très bien construit, et les chars n'éprouvent aucune secousse quelconque. L'un de nos confrères dit qu'il écrit parfaitement sur ses tablettes—ce qu'il est impossible de faire sur la partie de Richmond à Québec, par exemple.

Cette partie du pays est très fertile et depuis longtemps elle est connue comme le grenier de Québec; les habitants sont généralement à l'aise, et plusieurs sont riches. St. Thomas est un beau village qui compte aujourd'hui une population de près de 3,000 âmes. Situé sur le St. Laurent, le commerce y est actif, et plusieurs grands établissements de bois lui donnent une assez grande importance dans le district de Québec. Sur tout le parcours du chemin de fer il reste bien peu de bois en forêt; presque tout le pays est en culture, et les récoltes y sont généralement abondantes. La plaine est arrosée par la rivière du Sud, par un bras du St. Nicolas, par la rivière à la Caille, et par plusieurs autres tributaires qui lui apportent leur part de fertilité. Le chemin traverse les paroisses de St. Charles, St. François, St. Pierre, avec leurs jolis villages tout blancs et leurs belles églises. Dans les campagnes de Québec les maisons sont généralement chaumées ou peintes en blanc, avec des persiennes ou des contrevents verts—ce qui leur donne un air frais et coquet;—les bâtiments sont aussi chaumés et bien entretenus. Un jardin ou un verger est attaché à la maison, et le tout a un air d'aisance générale qu'on ne rencontre pas dans le district de Québec.

pas dans le district de Montréal autant que dans le district de Québec.

Arrivés à St. Thomas à trois heures et demie, les hôtes de M. Reekie prirent part à un goûter arrosé d'excellent champagne, préparé dans la bâtisse du dépôt—construite en briques. A l'arrivée des chars M. Casault, le représentant du comté, présenta une adresse de félicitation aux constructeurs de la compagnie, répondit en termes flatteurs pour St. Thomas. Les premiers cris de la foule étant appaisés, les premiers cris de la foule étant appaisés, le champagne fut alloué sous prétexte de toast à la reine et au gouverneur, qui furent bus avec tous les honneurs du silence. Le capit. Rhodes proposa ensuite la santé des contracteurs anglais, et y ajoutant le nom de M. Reekie, leur seif agent à Québec. Ce dernier répondit brièvement et proposa ensuite celle de M. A. M. Ross, l'ingénieur en chef de la compagnie. Cette santé fut suivie d'un discours de remerciements, puis d'une santé en l'honneur de M. S. P. Bidder, le géant général, et d'une autre en l'honneur du maire et de la corporation de St. Thomas, le tout interrompé de discours par le maire de la municipalité, M. Bidder, M. Drummond et M. Lorranger.

Après quoi trois discours furent adressés à la compagnie, aux contracteurs, et aux dames, et le convoi revint à la Pointe-Lévy, chacun étant très satisfait de l'excursion sous tous les rapports.

Là encore un grand dîner avait été préparé en leur honneur de la compagnie du Grand Tronc, et un grand nombre d'invités y prirent part. Ils se toasts recommodèrent de plus belle, et il y eut pour la reine, le gouverneur, les alliés, le Nouveau-Brunswick et les colonies sœurs, la presse, la compagnie du Grand Tronc, les contracteurs, M. Reekie et les dames,—qui ne doirent jamais être oubliées. Un grand nombre de beaux discours furent prononcés, mais l'espace nous manque pour les reproduire;—nous pensons bien, d'ailleurs, que nos lecteurs peuvent facilement s'imaginer ce qu'ils ont été. La veille se prolongea assez tard dans la nuit, et après avoir dormi quelques heures et pris un bon déjeuner, nos voyageurs revinrent à leurs foyers contents et satisfaits de tout ce qu'ils avaient eu et vu, et très enchantés de la manière dont M. Reekie les avait reçus.

Proclamation.

AUX ARMES ! CITOYENS !

Canadiens! Vous avez toujours été renommés pour votre loyauté envers la très gracieuse reine sous le règne de laquelle vous avez le bonheur de vivre. Chaque fois qu'elle a eu besoin de vous, de votre sang, de votre or, vous ne vous êtes jamais fait priver pour la produire. Et aujourd'hui qu'elle pourrait bien encore avoir besoin de vos services, vous ferez-vous tirer l'oreille! Non! cent fois non; ce serait par trop ingrat de votre part!

Vous avez des voisins turbulents; un ramassis de démagogues, de socialistes, de communistes, de jacobins, d'anarchistes, qui sont trop carottes pour comprendre toutes les beautés du gouvernement monarchique de droit divin; ils ont l'audace de prétendre que chez eux les hommes sont plus libres que dans aucun pays de l'Europe et que chacun a sa part dans le maniement de la chose publique; ils font la folie de croire qu'ils seraient plus heureux sous un bon roi constitutionnel ou absolu, que sous un gouvernement républicain qui ne fait rien de plus; en un mot, ces gens-là sont aveuglés par des préjugés de toutes sortes et croient à la liberté, comme si la seule liberté permise n'était pas de nourrir pour son roi si un autre roi lui fait la grimace ou lui dit un mot déplaisant! Vous avez reconnu dans ce portrait les Américains, dont je ne prononce le nom qu'avec une sainte horreur.

Eh bien! Canadiens mes amis, voilà que ces bandits d'Américains s'avisent de ne pas se jeter aux genoux de M. Crampton,—un grand homme que notre bonno Angleterre a bien voulu déléguer auprès de leur gouvernement,—pour lui demander pardon de l'avoir empêché d'enrôler des soldats pour le compte de l'Angleterre. Comprenez-vous toute l'insolence de ces sauvages Américains? Comme vous pouvez bien le penser, M. Crampton, un Anglais, n'était pas trop fier de voir que cette canaille de président Pierce l'empêchât d'enrôler les Américains pour l'armée anglaise! Aussi il menaçait, comme vous l'auriez fait vous-mêmes, de s'en retourner dans son pays—ce qui aurait amené une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, car l'Angleterre est capable de battre tout le monde entier, pourvu qu'elle ait assez de soldats. Eh bien! erriez-vous M. Crampton qui Américains ont répondu à sa volonté. N'est-ce pas la comble de l'audace

pour confondre les factieux et les démagogues Canadiens, mais non pour la masse du peuple qui connaît mieux qu'eux ce qu'elle doit à l'Angleterre.

un petit vice-roi en tête, un véritable prince avec toutes sortes de grands seigneurs et de belles dames qui vous traiteraient comme des chiens, mais cela n'y fera rien.

Je peul-it que les Canadiens-Français soient abonnés à cette feuille? Il nous ferait plaisir de le croire.

CLOVIS LEDUC, Fabricant de Voitures couronnées aux Expositions de Paris, de St. Louis et du Canada, et fabricant du Carrosse du PRINCE NAPOLEON.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR 1856, A VENDRE PAR FABRE ET GRAVEL, 30, RUE ST. VINCENT.

VENTES PAR ENCAN. PAR J. D. BERNARD ET CIE., DERNIERE GRANDE VENTE DE PELLETIERES.

VENTES PAR ENCAN. PAR FISHER ET CIE., VENTE A L'ENCAN PAR FISHER & CIE., MARCHANDISES SECHES.

Donc vous allez vous former en compagnie de volontaires et vous tombez sur les Américains à bras raccourcis.

Opinion de la Presse. (Du National) Nous plaignons bien sincèrement les ministres du Bas-Canada.

AVIS. Le Metropolitan Dining Saloon. CERA OUVERT de nouveau DEMAIN MATIN (Samedi) le 8 Décembre courant.

AVIS. Corporation de Montreal. Aux Constructeurs. DES SOUSMISSIONS CACHETÉES, adressées au Comité des chemins et des améliorations.

AVIS. Corporation de Montreal. Aux Constructeurs. DES SOUSMISSIONS CACHETÉES, adressées au Comité des chemins et des améliorations.

LE NATIONAL, Journal publié à Québec, dans les intérêts démocratiques. Abonnement: \$4 par Annee.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

Je suis sûr que vous n'aimez pas à faire les choses à moitié, vous paieriez de votre bourse cette armée destinée à vous conserver à l'Angleterre et à pulvériser les Américains.

Seule, elle est vraie, elle a eu ce honteux courage. Les autres feuilles de la même couleur ont d'abord réclamé, puis leur indépendance s'est évanouie.

FAITS DIVERS. ACCIDENT.—Au moment où les Drs. Wright et Crawford partaient de l'hôpital.

AVIS. Le Soussigné ayant été, ce jour, dument nommé CLERK de la Succession vacante de MICHAEL O'NEIL.

AVIS. Corporation de Montreal. Aux Constructeurs. DES SOUSMISSIONS CACHETÉES, adressées au Comité des chemins et des améliorations.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

Je suis sûr que vous n'aimez pas à faire les choses à moitié, vous paieriez de votre bourse cette armée destinée à vous conserver à l'Angleterre et à pulvériser les Américains.

Seule, elle est vraie, elle a eu ce honteux courage. Les autres feuilles de la même couleur ont d'abord réclamé, puis leur indépendance s'est évanouie.

AVIS. Le Soussigné ayant été, ce jour, dument nommé CLERK de la Succession vacante de MICHAEL O'NEIL.

AVIS. Corporation de Montreal. Aux Constructeurs. DES SOUSMISSIONS CACHETÉES, adressées au Comité des chemins et des améliorations.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

Je suis sûr que vous n'aimez pas à faire les choses à moitié, vous paieriez de votre bourse cette armée destinée à vous conserver à l'Angleterre et à pulvériser les Américains.

Seule, elle est vraie, elle a eu ce honteux courage. Les autres feuilles de la même couleur ont d'abord réclamé, puis leur indépendance s'est évanouie.

AVIS. Le Soussigné ayant été, ce jour, dument nommé CLERK de la Succession vacante de MICHAEL O'NEIL.

AVIS. Corporation de Montreal. Aux Constructeurs. DES SOUSMISSIONS CACHETÉES, adressées au Comité des chemins et des améliorations.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

Je suis sûr que vous n'aimez pas à faire les choses à moitié, vous paieriez de votre bourse cette armée destinée à vous conserver à l'Angleterre et à pulvériser les Américains.

Seule, elle est vraie, elle a eu ce honteux courage. Les autres feuilles de la même couleur ont d'abord réclamé, puis leur indépendance s'est évanouie.

AVIS. Le Soussigné ayant été, ce jour, dument nommé CLERK de la Succession vacante de MICHAEL O'NEIL.

AVIS. Corporation de Montreal. Aux Constructeurs. DES SOUSMISSIONS CACHETÉES, adressées au Comité des chemins et des améliorations.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

AVIS. Dans l'affaire de feu MICHAEL O'NEIL, L'EST O'DONNÉ, ayant fait droit, que les CRENANS de la dite Succession compareraient devant un des JUGES DE CIRCUIT.

MARCHANDISES.

Importation pour l'Automne 1855.

PARKIN informe le public, qu'il vient de recevoir ses marchandises en NOUVEAU DRAPELLE et en MOUSSELINE, Collets, Manches, Garnitures, Assortiment de Dentelle, aussi les modes les plus nouvelles en guimpe brodée, Honiton, Point de Bruxelles, Merisour, Point Espagnol, Valenciennes, Fil Anglais et autres Dentelles.

LINGES D'ENFANTS.

HARGES DE DAMES BONNETS D'ENFANTS ROBES DU MATIN DE DAMES MANTAUX D'ENFANTS

MANTILLES DE DAMES

Robes de dames, Mantilles de dames, Coiffures Victoria de Dames, TOILETTES DE MARIAGE.

MAISON provinciale d'habillements,

EN GROS ET EN DÉTAIL. ENSEIGNE DU PAVILLON BLANC 271, Rue Notre-Dame, 271.

Le commerce toujours grandissant que cet établissement a rencontré durant ces derniers temps a excité l'étonnement des citoyens en général dont un grand nombre ont récemment commencé à faire des acquisitions sérieuses, au lieu d'apprendre comme d'habitude que les magasins de ce genre ne pouvaient que servir de dépôt pour les marchandises qui ne trouvaient pas de débouché ailleurs.

Les habillements d'automne en drap, Consistant en redingotes, reversibles, de drap de Pique, Castor, Éléphant, Whiskey, Lionkin, etc. avec un assortiment choisi d'Étoiles des dernières modes pour PANTALONS et VESTES. On est actuellement à recevoir ces marchandises qui seront confectionnées avec ce goût et cette coupe qui ont mérité à cet établissement une position si distinguée.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

AVIS.

MORISON, CAMERON et EMPEY AVANT MAINTENANT RECOUVRENT LES MARCHANDISES ENDOMMAGÉES dont il ne fut pas disposé en mai et juin derniers, sont décidés à les donner à des prix très qu'ils en arrivent à les.

ÉPICERIES.

À VENDRE par les Soussignés—

130 boîtes de Thé, Young's, Hyson, Skin, et jeune Hyson. 600 caisses Eau-de-Vie Fale et Foncée 8 hets 5 " Gin De Kayser 20 caisses " caisses rouges 25 qt-brils Vin Oporto 17 " " Chery 2 barriques et 2 hets Whisky Epsosia 40 boîtes Savon de Londres et Liverpool

Chandeliers Adamantines, Savon Castille, Gingembre Moutu, Muscades, Alum, Soufre, Céleri, Moutarde, Saures, Sucre Candi, Empois, Indigo, Huile de Leup Marin, Harrois, Jig, Cigare Clayton, Carafes, Tumbler, Verres à Vin

2000 demi-boîtes Vitres 250 caisses de 100 pièces de Blanc, Verte, Bleu et Noir, Blanc de Plomb sec, Rouge de Plomb, Blanc de Paris, Mastie, Noir de fumée, Mine, Oeure Jaune, Brun Espagnol, Vert de Paris, etc. WOODS, PERRY et Cie., 19, Rue St. Sacrement, aa-59

Huile de Lin.

30 Barils HUILE DE LIN BOUILLIE (de Blandill, Spence et Cie.) de Londres, à vendre par WOODS, PERRY et Cie., 19, Rue St. Sacrement, aa-59

MOUTARDE COLEMAN—

10 barils Indigo—3 boîtes Gadelles Zanité—25 hets À Vendre par JAMES TORRANCE, aa-67

SEL DE LIVERPOOL—

5000 Minots À Vendre par JAMES TORRANCE, aa-67

5000 MINOTS À BORD.

JOSEPH TIFFIN, 105

BON CAFE.

50 SACS CAFE JAVA venant d'être reçus de New-York, qui sera GRILLE deux fois par semaine, et MOULU FRAIS TOUTS LES MATINS, À Vendre par RICHARD THOMAS, 25, Grande Rue St. Jacques, aa-77

HUIRES FRAICHES.

EN FERBLANC D'UNE PINTÉ, VENANT D'ÊTRE RECUES PAR EXPRES. R. THOMAS, aa-77

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

AVIS.

Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sur la rue McGill, les informe respectueusement que le public en général, qui depuis le dernier incendie sur la rue McGill, qui détruisit son magasin, il a transporté son domicile à ces magasins spacieux.

FERRONNERIE.

PREMIER PRIX

ETABLISSEMENT DE BALANES A PLATEAU (PLATFORM) ET BALANCE DE COMPTOIR.

Le Soussigné a constamment en main pour vendre à sa boutique No. 24 rue des Récollets vis-à-vis la grocery de MM. J. A. & H. Matheson, rue McGill, un assortiment de BALANES A PLATEAU et de BALANES DE COMPTOIR.

MILLN ET MILNE,

INGÉNIEURS, FABRICANTS DE CHAUDIÈRES A VAPEUR ET CONSTRUCTEURS DE BATEAUX EN FER, ATELIERS SUR LE CÔTE SUD DU BASSIN DU CANAL.

Le Soussigné a constamment en main pour vendre à sa boutique No. 24 rue des Récollets vis-à-vis la grocery de MM. J. A. & H. Matheson, rue McGill, un assortiment de BALANES A PLATEAU et de BALANES DE COMPTOIR.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

MONARCHE Contre le FEU et sur la VIE DE LONDRES. table en 1855.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE contiennent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE contiennent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE contiennent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE contiennent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

MONARCHE Contre le FEU et sur la VIE DE LONDRES. table en 1855.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE contiennent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE contiennent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE contiennent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

A LOUER, ETC.

MAISON DE COMMERCE

À VENDRE. CETTE BELLE PROPRIÉTÉ ayant face sur les Rues St. Paul et des Commissaires, No. 172, donnant un revenu de £250 par année.

Une autre Maison de Commerce, formant l'encourageur des Russ Derrone et Dorchester, donnant un loyer annuel de £30.

MAISON DE COMMERCE

À VENDRE. UN MAGNIFIQUE EMPLACEMENT contigu à celui des plus avantageux pour le commerce de la paroisse de LANGENT, comté de PRESCOTT, avec MAISON et autres DÉPENDANCES dessus construites, le tout presque neuf.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE contiennent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

MAISON DE COMMERCE

À VENDRE. A St. Gabriel de Brandon, le SUPERBE ETABLISSEMENT d'ÉTOFFES appartenant à JAMES ARNSTRONG, écrivain, avocat, contenant deux cents arpents de terre en superficie, dont cinq cents arpents de terre fertile et litée de deux maisons, moulins à scie, moulins à farine, de trois granges, etc. etc.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois bien faite de 36 pieds sur 30, située dans le village de St. Louis de Gonzague, dans une place de commerce ou pour une Étude.

LOT DE VILLE

À VENDRE. UN PETIT LOT À BATIR, situé à l'encouragement des Rues Craig et St. Ignace, (Pauvre Québec) sur le lieu de l'Établissement de la Compagnie de St. Ignace, de 80 pieds sur la Rue Craig, 21 sur la Rue St. Ignace. Le lot est comploté.

LIBRAIRIES.

NOUVEAUX. J. B. ROLLAND. Athanasie le Grand, 2 vols. in-8 broché 5 0

LIBRAIRIES.

NOUVEAUX. J. B. ROLLAND. Athanasie le Grand, 2 vols. in-8 broché 5 0

LIBRAIRIES.

NOUVEAUX. J. B. ROLLAND. Athanasie le Grand, 2 vols. in-8 broché 5 0

LIBRAIRIES.

NOUVEAUX. J. B. ROLLAND. Athanasie le Grand, 2 vols. in-8 broché 5 0

LIBRAIRIES.

NOUVEAUX. J. B. ROLLAND. Athanasie le Grand, 2 vols. in-8 broché 5 0

LIBRAIRIES.

NOUVEAUX. J. B. ROLLAND. Athanasie le Grand, 2 vols. in-8 broché 5 0

LIBRAIRIES.

NOUVEAUX. J. B. ROLLAND. Athanasie le Grand, 2 vols. in-8 broché 5 0

LIBRAIRIES.

NOUVEAUX. J. B. ROLLAND. Athanasie le Grand, 2 vols. in-8 broché 5 0

LIBRAIRIES.

NOUVEAUX. J. B. ROLLAND. Athanasie le